

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 10 JUIN 2024

RAPPORT POUR AVIS

POLE EDUCATION ET AVENIR DES JEUNES

ORGANISATION DU DEPARTEMENT DU NUMERIQUE EDUCATIF DE LA DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES

1. Contexte et enjeux :

Le Code de l'Éducation spécifie en son article L214-6 que « *la Région a la charge des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes. Elle en assure...l'équipement et le fonctionnement... À ce titre l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge de la région.* ».

En 2004, les autorités Académiques du Nord-Pas de Calais et de Picardie ont interprété différemment les dispositions du transfert de compétences entre l'État et les collectivités en matière de responsabilités dans la gestion du numérique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Ainsi, certaines missions, jusqu'alors assurées par des services Académiques, sont en cours de transfert à la collectivité.

Lors de la fusion des Régions, un simple rapprochement des organisations préexistantes a été opéré, aboutissant à une organisation présentant des déséquilibres et une incapacité à offrir un service homogène à l'ensemble des Etablissements Publics Locaux d'Enseignements sur le territoire régional.

C'est pourquoi, une démarche visant à faire évoluer l'organisation du département du numérique éducatif a été initiée afin d'offrir un même niveau de service sur l'ensemble du territoire régional, à couvrir le périmètre des missions relevant de la responsabilité régionale, à apporter une meilleure lisibilité de l'action et à sécuriser l'action régionale, tout en proposant un service de proximité aux établissements scolaires.

2. Méthode et concertation :

La démarche portant sur l'évolution de l'organisation du département du numérique éducatif a fait l'objet d'une consultation large, décomposée initialement en trois phases, suivies de rencontres individuelles. Lancée le 7 septembre 2023, elle a mobilisé l'ensemble des agents du département du numérique éducatif jusqu'en avril 2024.

A chacune des trois phases, des réunions de travail et temps d'échanges avec les managers (responsable de service, responsables de secteur, chefs d'équipes), ainsi que les agents

(chargé de mission, ingénieurs, assistantes, techniciens informatiques, techniciens informatiques mutualisés, techniciens informatiques localisés) ont été organisés en présentiel sur les territoires.

Phase 1 :

La première phase de la démarche organisée du 7 septembre au 20 octobre 2023 visait à dresser un état des lieux partagé et à poser un diagnostic complet sur l'organisation et le fonctionnement actuel du département du numérique éducatif. À l'occasion de ces réunions, les principaux enjeux et objectifs ont également été identifiés.

- Réunion managers services, secteurs **jeudi 7 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Amiens**
- Réunion DNE et assistantes **jeudi 14 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Amiens**
- Réunion service Support, appui aux usages **jeudi 21 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à Amiens**
- Réunion territoire 1 **mardi 26 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Denain**
- Réunion territoire 2 **mercredi 27 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à Beauvais**
- Réunion territoire 3 **mercredi 27 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à Amiens**
- Réunion territoire 4 **jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à Longuenesse**
- Réunion territoire 5 **lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 à Laon**
- Réunion synthèse managers **jeudi 12 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 à Bapaume**
- Réunion chefs d'équipes **jeudi 12 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 à Amiens**
- Réunion synthèse aux agents **mardi 17 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 à Lille, à Amiens et en visio**

Avec 138 participants comptabilisés sur l'ensemble des réunions et un taux de participation de 93,9%, l'étape 1 a représenté 35h35 de rencontres et d'échanges riches pour alimenter le diagnostic partagé, et permettre à chacun de s'exprimer sur l'organisation actuelle, relever les atouts, dégager les opportunités, mais aussi alerter sur les risques et les points critiques constatés.

Phase 2 :

Du 16 novembre au 12 décembre 2023, la phase 2 a été engagée sur la base des constats partagés, sur les compétences régionales, les missions à assurer, les métiers concernés et les objectifs fixés afin d'envisager les évolutions organisationnelles adaptées aux enjeux.

Après plus de 31 heures de rencontres et d'échanges et une participation de 87,14%, les manques et pistes d'améliorations, afin d'assurer pleinement les missions dévolues à la Région, ont été identifiés. Cette étape a notamment été l'occasion d'apporter une clarification sur les compétences régionales, mais aussi sur le périmètre d'intervention ou encore les missions relevant du département du numérique éducatif.

- Réunion managers services, secteurs **jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à Bapaume**
- Réunion service Support, appui aux usages **vendredi 17 novembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Amiens**
- Réunion territoire 1 **mardi 21 novembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Denain**
- Réunion DNE et assistantes **mercredi 22 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à Lille**
- Réunion territoire 2 **vendredi 24 novembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Laon**
- Réunion territoire 3 **mercredi 29 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 à Beauvais**
- Réunion territoire 4 **mercredi 29 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 à Amiens**

- Réunion territoire 5 **jeudi 30 novembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Longuenesse**
- Réunion chefs d'équipes **vendredi 1^{er} décembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Amiens**
- Réunion synthèse managers **mardi 5 décembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Amiens**
- Réunion synthèse aux agents **vendredi 8 décembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Lille et à Amiens**

Phase 3 :

Sur la base des objectifs et enjeux définis, ainsi que des réflexions menées et du travail commun entrepris lors des deux premières étapes de la démarche, l'étape 3 avait pour objectif d'envisager une organisation cible, ainsi que la transition nécessaire pour atteindre cette dernière. Au final, les évolutions envisagées doivent permettre plus de flexibilité, une plus grande réactivité, une harmonisation et une cohérence des pratiques, une gestion technique administrative ou financière sécurisée.

Au terme des 12 réunions organisées à l'occasion de cette troisième étape de la démarche, 89,6% des agents du département du numérique éducatif se sont mobilisés. Cette étape proposant aux participants un travail de projection a représenté un volume de plus de 29 heures d'échanges.

- Réunion managers services, secteurs **jeudi 14 décembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Amiens**
- Réunion Service Support, appui aux usages **mercredi 20 décembre 2023 de 10h00 à 13h00 à Cambrai**
- Réunion territoire 1 **mardi 9 janvier 2024 de 9h30 à 12h30 à Beauvais**
- Réunion territoire 2 **mardi 9 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 à Amiens**
- Réunion territoire 3 **vendredi 12 janvier 2024 de 10h00 à 13h00 à Longuenesse**
- Réunion DNE et assistantes **lundi 15 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 à Amiens**
- Réunion territoire 4 **mardi 16 janvier 2024 de 10h00 à 13h00 à Denain**
- Réunion territoire 5 **mardi 23 janvier 2024 de 10h00 à 13h00 à Laon**
- Réunion chefs d'équipes **mercredi 24 janvier 2024 de 14h00 à 16h00 à Amiens**
- Réunion synthèse managers **vendredi 26 janvier 2024 de 10h00 à 13h00 à Bapaume**
- Réunion synthèse aux agents **vendredi 9 février 2024 de 10h00 à 13h00 à St-Quentin**

Depuis le début de la démarche en septembre 2023, plus de 90 heures de réunions ont été comptabilisées.

Ces temps de concertation et les différents travaux engagés ont notamment cherché à répondre à une série de questionnements à savoir : comment offrir un même niveau de service sur l'ensemble du territoire ? Comment maîtriser le niveau de service ? Comment faire évoluer l'organisation et mettre en place les outils adaptés ? Faut-il réinterroger le périmètre d'intervention ? Quelles missions doivent être assurées ? Comment travailler en proximité ? Quels sont les délais d'intervention ou de prise en compte des incidents ? Y-a-t-il nécessité de faire évoluer la chaîne hiérarchique ? Comment réduire les risques et sécuriser l'action régionale ? Comment rationaliser et optimiser les ressources ? Comment offrir une meilleure lisibilité de l'action régionale ?

Pour y répondre, sur la base des réflexions et la contribution de chaque acteur, plusieurs supports et documents de travail ont été conçus et enrichis tels que des supports diaporamas, des matrices, des cartes heuristiques, des schémas, des cartographies, des tableaux de données et grilles d'analyses.

Phase 4 :

De février à mai 2024, une présentation de la démarche a été engagée auprès de partenaires et des échanges individuels ont été réalisés.

- Le 22 février 2024, la démarche d'évolution de l'organisation a été présentée aux partenaires académiques.

- Suite aux différents travaux collectifs réalisés, des entretiens individuels avec le responsable du département du numérique éducatif ont été organisés sur l'ensemble du territoire, en mars et en avril 2024, permettant à chacun de s'exprimer sur les évolutions de l'organisation envisagées et de faire part de leur souhait au regard des évolutions envisagées.

Ces rencontres avec les agents ont représenté plus de 80 heures d'échanges :

Secteur 1 entretiens individuels les 13 et 14 mars 2024 à Lille

Secteur 2 entretiens individuels le 9 avril 2024 à Tourcoing

Secteur 3 entretiens individuels le 26 mars 2024 à Arras

Secteur 4 entretiens individuels le 2 avril 2024 à Anzin

Secteur 5 entretiens individuels le 19 mars 2024 à Hénin Beaumont

Secteur 6 entretiens individuels le 20 mars 2024 à Outreau

Secteur 7 entretiens individuels les 15 mars, 28 mars et 4 avril 2024 à St Quentin, à Laon et à Soissons

Secteur 8 entretiens individuels les 29 Mars, 5 Avril 2024, à Beauvais et à Clermont

Secteur 9 entretiens individuels le 11 avril et 18 avril 2024 à Amiens

- Afin de présenter la démarche et faire un point de situation sur les travaux de réflexion, deux temps d'échanges ont été organisés avec les représentants des chefs d'établissements les 20 octobre 2023 et 15 avril 2024.

- Enfin, le 22 mai dernier, au lycée Louis Thuillier à Amiens, une réunion de restitution finale de la démarche a été organisée pour présenter à l'ensemble des agents du département du numérique éducatif les évolutions proposées et les conditions de mises en œuvre, en présence des organisations syndicales.

3. Lisibilité, équité, sécurisation et efficience : au cœur des nouveaux ajustements souhaités

A la suite de l'état des lieux partagé, mettant en exergue les atouts, les opportunités et les points critiques de l'organisation actuelle, les principaux défis à relever et les évolutions de l'organisation du numérique éducatif qui en découlent ont été identifiés à savoir : offrir le même niveau de service sur l'ensemble du territoire, tout en couvrant le périmètre des missions du Département tel que le définit le code de l'Éducation. Les évolutions souhaitées doivent ainsi permettre une meilleure lisibilité et un renforcement de la sécurisation de l'action régionale en assurant un service de proximité.

Tout d'abord, la **constitution d'un maillage territorial plus équilibré** sur l'ensemble du territoire régional et la **recherche d'une plus grande lisibilité, s'appuyant sur des limites administratives connues**, telles que celles des départements, apparaissent nécessaires.

Par ailleurs, au regard du périmètre des missions du département, il est attendu de **créer des fonctions inexistantes** dans l'organisation actuelle, mais indispensables à la sécurisation de l'action régionale :

- génie informatique

- conception, développement
- ingénierie systèmes et réseaux

Au regard de la taille du département du numérique éducatif, **le renforcement de la structuration interne**, permettant d'assurer les missions administratives, financières et logistiques ainsi que l'animation territoriale ou encore le pilotage stratégique et la gestion des achats, est sollicité.

Enfin, la volonté est affirmée de poursuivre la **clarification des responsabilités** entre la Région, l'État et l'établissement.

Ainsi, l'organisation souhaitée doit permettre :

Plus de flexibilité, une plus grande réactivité, une harmonisation et une cohérence des pratiques, une gestion technique, administrative et financière adaptée aux missions gérées, ainsi qu'une communication améliorée contribuant à réduire les incertitudes et les risques.

4. L'évolution du périmètre d'intervention

Le département du numérique éducatif a en charge la conception, l'ingénierie, la mise en œuvre et la gestion technique du système d'information (SI) des établissements scolaires relevant de la responsabilité de la Région Hauts-de-France.

Il a ainsi en charge :

- l'acquisition, la mise en œuvre, l'exploitation des équipements d'infrastructures serveur et de sécurité du SI lycées ;
- la définition des préconisations techniques, la mise en œuvre et l'exploitation des équipements d'infrastructures réseaux des établissements scolaires ;
- l'achat d'équipements d'infrastructures réseaux destinés au maintien en conditions opérationnelles ;
- l'équipement numérique générique des établissements réalisé au travers de la dotation annuelle ;
- la définition, l'achat et la mise en œuvre d'outils techniques de fonctionnement et de gestion de parc ;
- la mise en œuvre, l'intégration de logiciels et d'équipements numériques, ainsi que l'exploitation du parc informatique des lycées.

Au regard des missions opérationnelles et fonctionnelles découlant de l'application de l'article L214-6 du code de l'Éducation, il est constaté que le département du numérique éducatif est régulièrement sollicité pour des actions hors périmètre. En effet, les missions d'assistance à l'usage et d'exploitation des outils métiers, d'assistance et de maintenance de niveau 1 relevant de l'exploitant, la définition des besoins fonctionnels de l'utilisateur et l'appui au développement des usages ne devraient plus être assurées à l'avenir.

Par ailleurs, le département du numérique éducatif n'a pas vocation à intervenir sur les équipements pédagogiques spécifiques indépendants du réseau d'exploitation ou sur les systèmes d'informations volontairement mis en place par les établissements en dehors des préconisations de l'autorité Académique ou de la collectivité.

Le département du numérique éducatif doit être recentré sur ses missions, dans le respect de la répartition des compétences entre services de l'État et la Région.

5. Les principes « piliers » de la nouvelle organisation

L'évolution de l'organisation du département du numérique éducatif repose sur plusieurs principes posés tout au long de la démarche.

Principe 1 : la transparence

Un espace commun CEDRE a été créé à l'occasion de cette démarche visant à étudier les évolutions nécessaires de l'organisation du département du numérique éducatif, permettant aux agents de consulter les supports, les documents travaillés collectivement, les comptes rendus, les feuilles d'émergences, enrichis tout au long du processus.

En parallèle, une communication sur l'état d'avancement du travail engagé a été diffusée à l'ensemble des agents de la Direction des Politiques éducatives au travers du canal de la lettre d'information mensuelle de la direction.

Lettre d'information N°29 - Septembre 2023

Lettre d'information N°30 - Octobre 2023

Lettre d'information N°31 - Novembre 2023

Lettre d'information N°32 - Décembre 2023

Lettre d'information N°33 - Janvier 2024

Lettre d'information N°34 - Février 2024

Lettre d'information N°35 - Mars 2024

Lettre d'information N°37 - Mai 2024

Dans le courant du mois de mai, les fiches de postes, ainsi qu'un dossier présentant le rôle et les missions de chaque entité et de chaque fonction de la nouvelle organisation a été mise à disposition des agents.

Enfin, un planning prévisionnel de publication des postes, notamment via la bourse à l'emploi interne et de recrutement sera transmis aux agents. La lettre d'information fera partie des vecteurs de communication interne.

Principe 2 : la sécurité

Tout agent doit être positionné sur un poste correspondant à tout ou partie des missions qu'il exerçait jusqu'à la réorganisation, sans exclure la possibilité de mobilités choisies et négociées avec l'administration.

Principe 3 : l'opportunité

Tout agent peut candidater sur un poste vacant ou potentiellement vacant dans le cadre de la réorganisation ou faire acte de mobilité au sein de l'institution, notamment dans le cadre d'une bourse à l'emploi interne.

Principe 4 : l'adaptation

L'adaptation s'inscrit dans un impératif de répondre aux obligations légales imposant d'offrir une équité de service sur l'ensemble du territoire et de couvrir l'ensemble du périmètre des missions dévolues à la collectivité, en créant notamment des fonctions aujourd'hui inexistantes. Elle s'impose également pour répondre aux missions non prises en compte ou

au regard de la taille du département du numérique éducatif et des enjeux du numérique, tout particulièrement en matière de sécurité.

Principe 5 : la pluridisciplinarité

Les techniciens en informatique et numérique éducatif travaillent en équipe. Ils forment des collectifs de travail pluridisciplinaires intervenant dans l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement qu'ils ont en charge, afin d'assurer des missions d'exploitation technique et de maintien en condition opérationnelle du système d'information des établissements d'enseignement.

Principe 6 : la solidarité

Les techniciens en informatique et numérique éducatif regroupés en équipes mobiles interviennent en proximité tout en étant intégrés au sein d'un collectif de travail. À ce titre, la collaboration inter-équipes est indispensable. Ainsi, un agent peut être amené le cas échéant à accompagner un collaborateur en dehors de sa section. Chaque agent peut également être amené à travailler sur des projets transversaux aux services du département.

Principe 7 : la fongibilité

Le principe de fongibilité s'applique à l'ouverture d'un poste vacant et porte sur la localisation. Il a pour objectif de mettre en adéquation les effectifs de chacune des équipes avec les besoins de leur territoire d'intervention.

Sa mise en application permettra de proposer un niveau de service homogène sur l'ensemble du territoire, une répartition plus équilibrée de la capacité d'intervention et une répartition plus équitable de la charge de travail. Ce principe sera appliqué au fur et à mesure des déclarations de vacances de postes et fera l'objet d'un bilan présenté en CST.

Ces principes font l'objet d'une première application dans le cadre de la réorganisation engagée.

6. Propositions d'évolution de l'organisation du département du numérique éducatif

Les propositions de nouvelle organisation s'appuient sur une chaîne hiérarchique optimisée, plus cohérente, une complémentarité des missions, une organisation mieux adaptée aux missions permettant de sécuriser l'action régionale, une clarification des rôles, ainsi que sur un maillage plus équilibré du territoire conjuguant flexibilité, proximité, réactivité et pluridisciplinarité.

Dans un souci de cohérence, les dix derniers postes d'EBAV (Équipement Bureautique et Audiovisuel) identifiés comme relevant des métiers de l'informatique au sein de la GAMH seront, à terme, après études des situations et rencontre des éventuels agents concernés, transférés au département du numérique éducatif.

Les différentes séries de réunions organisées sur le territoire régional de septembre 2023 à mai 2024 ont permis la formalisation d'une proposition d'évolution de l'organisation du département du numérique éducatif reposant sur **deux cellules « Fonctions support », « Pilotage, Animation stratégique et Achat »** sous l'autorité hiérarchique du responsable de département, sur **trois services Exploitation des SI locaux** et sur **un service Urbanisation du SI et Services centralisés**.

A - le Département (total de 6 postes)

La cellule du département comprend :

1 poste de responsable de département (A1.4)

1 poste de conseiller technique (A2.2) par transformation d'un poste occupé de chargé de mission (A3)

1 poste d'assistant de direction/département (B2) par transformation d'un poste occupé d'assistant de gestion (B3)

→ Le **responsable de département** assure le respect des orientations politiques et de la direction générale. Il décline la stratégie en orientations et objectifs opérationnels. Il organise le département et assure le pilotage optimisé des ressources et compétences en s'appuyant notamment sur les responsables de services. Il est garant du respect des règles et des processus et prend les décisions sur le périmètre du département qu'il a en responsabilité.

→ Sous l'autorité hiérarchique du responsable de département, cette nouvelle fonction de **conseiller technique** apparaît dans la nouvelle organisation afin de contribuer à la définition des objectifs stratégiques et à la déclinaison d'objectifs prioritaires. Il apporte un appui, un conseil et une expertise sur les dossiers relevant du numérique éducatif.

→ L'**assistant de direction** (de département) est en lien constant avec le responsable de département et son conseiller technique. Il apporte un appui permanent en termes d'organisation personnelle, de suivi d'activités, d'information et d'accueil. Il joue un rôle d'alerte et d'interface auprès des différents interlocuteurs.

Sous l'autorité hiérarchique directe du responsable du département du numérique éducatif, il est proposé de créer deux cellules : la cellule « Fonctions support » et la cellule « Pilotage, Animation stratégique et Achat » composées comme suit :

A1 – La Cellule Fonctions supports est composée :

d'un poste de chargé de mission (A3) par transformation d'un poste vacant de technicien informatique (B3)

et d'un poste d'assistant administratif et financier (B3) par transformation d'un poste occupé d'assistant de mission (B3)

→ La nouvelle cellule *fonctions support* assure des missions fonctionnelles du département. Ainsi, elle contribue au développement et à la mise en œuvre des politiques portées par le département, en assurant des missions administratives, financières et logistiques.

Composée d'un **chargé de mission** et d'un **assistant de gestion**, la cellule apporte aide et conseils à la hiérarchie, ainsi qu'aux services sur les aspects administratifs, juridiques, financiers et budgétaires afin de garantir le bon déroulement des procédures.

A2 - Cellule Pilotage, Animation stratégique et Achat est composé:

d'un poste de chargé de mission (A3) par transformation d'un poste vacant de technicien informatique (B3)

→ La nouvelle cellule assure le pilotage, l'animation stratégique et garantit la cohérence territoriale des dispositifs, des politiques et des projets d'envergure sur le territoire régional. Elle s'appuie sur un **chargé de mission** qui gère la commande publique et les achats publics. Il contribue, sur le plan technique, au montage des

appels d'offres et des contrats. En lien avec les différents fournisseurs, il s'assure de la bonne exécution des livraisons, des suivis de SAV. Il met en place des outils d'analyse, d'alerte et d'aides à la décision. Il gère des dispositifs d'envergure régionale tel que le renouvellement des équipements informatiques.

B - les services Exploitation des SI Locaux

Il est proposé de créer trois services « Exploitation des SI locaux » basés sur un périmètre géographique plus lisible (l'échelle départementale), plus cohérent et plus équilibré en terme d'établissements à couvrir et de parc informatique à maintenir en condition opérationnelle.

Chaque service *Exploitation des SI locaux* a en charge le fonctionnement et l'exploitation technique du parc informatique, des infrastructures serveurs et de sécurité locales, des infrastructures réseaux de distribution internes aux lycées, des infrastructures réseaux d'extrémité, des outils techniques du SI local et de l'accompagnement technique.

Chaque service s'appuie sur une nouvelle fonction d'ingénieur systèmes et réseaux.

Sous l'autorité des responsables de service respectifs, les trois services exploitations des SI locaux interviennent sur des territoires distincts (Département du Nord / Département du Pas de Calais / Département de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme) et ont en charge l'installation, le fonctionnement et l'exploitation technique des parcs d'équipements informatiques, des infrastructures serveurs et de sécurité locales. Ils assurent l'exploitation technique et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures réseaux numériques, des outils techniques du SI local et de l'accompagnement technique.

Avec un total de 142 postes, les services Exploitation des SI locaux se composent de la façon suivante :

Le Service Exploitation des SI locaux Nord (45 postes)

Il est composé d'un poste de responsable de service vacant (A2.1) et de deux postes d'ingénieurs système et réseaux (A3) par transformation de deux postes occupés de responsable de secteur (A2.2).

Le service se compose également de 4 équipes mobiles.

Détail des 4 équipes mobiles :

1/ l'équipe mobile Nord : 1 poste de manager d'équipe (B1) et de 8 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 1 Flandre maritime

Section 2 Flandre intérieure

2/ l'équipe mobile Nord 2 : 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste de technicien informatique (B2) et de 10 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 3 Lille Nord

Section 4 Nord de MEL

3/ l'équipe mobile Nord 3 : 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste de technicien informatique (B2) et de 10 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 5 Lille

Section 3 Douaisis Cambrésis

4/ l'équipe mobile Nord 4: 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste de technicien informatique (B2) et de 10 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 7 Valenciennois
Section 8 Sambre Avesnois

Le Service Exploitation des SI locaux Pas de Calais (35 postes)

Il est composé d'un poste de responsable de service (A2.1) par transformation d'un poste vacant de responsable de secteur (A2.2) et de deux postes d'ingénieurs système et réseaux (A3) par transformation de deux postes occupés de responsables de secteur (A2.2)

Le service se compose également de 3 équipes mobiles

Détail des 3 équipes mobiles :

1/ l'équipe mobile Pas de Calais 1: 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste vacant de technicien informatique (B2) et de 9 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 1 Côte d'Opale Nord
Section 2 Côte d'Opale Sud

2/ l'équipe mobile Pas de Calais 2: 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste de technicien informatique (B2) et de 7 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 3 Pas de Calais centre
Section 4 Cœur du Bassin minier

3/ l'équipe mobile Pas de Calais 3: 1 poste de manager d'équipe (B1) par transformation d'un poste de technicien informatique (B2) et de 13 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 5 Nord Est
Section 6 Arrassois

Le Service Exploitation des SI locaux Aisne, Oise, Somme (63 postes)

Il est composé d'un poste de responsable de service (A2.1) par transformation d'un poste vacant de responsable de secteur (A2.2) et de deux postes d'ingénieurs système et réseaux (A3) par transformation de deux postes occupés de responsables de secteur (A2.2)

Le service se compose également de 4 équipes mobiles

Détail des 4 équipes mobiles :

1/ l'équipe mobile AOS 1: 1 poste de manager d'équipe (B1) et de 14 postes de techniciens informatiques (B2) dont 1 poste par transformation d'un poste de manager d'équipe (B1)

Section 1 Vermandois
Section 2 Laonnois Thiérache

2/ l'équipe mobile AOS 2: 1 poste de manager d'équipe (B1) et de 13 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 3 Aisne Sud

Section 4 Oise orientale

3/ l'équipe mobile AOS 3: 1 poste de manager d'équipe (B1) et de 14 postes de techniciens informatiques (B2) dont deux postes par transformation de deux postes de manager d'équipe (B1)

Section 5 Oise centrale

Section 6 Oise occidentale

4/ l'équipe mobile AOS 4: 1 poste de manager d'équipe (B1) et de 15 postes de techniciens informatiques (B2)

Section 7 Somme occidentale

Section 8 Somme orientale

→ Le **responsable de service**, sous l'autorité hiérarchique du responsable de département, décline les objectifs opérationnels en plan d'actions et assure le pilotage des projets et dispositifs sur son territoire. Doté de compétences managériales, il gère son service, hiérarchise les priorités et veille à l'adhésion et à la cohésion d'équipes, ainsi qu'à l'optimisation de la mobilisation des ressources. Il régule les relations internes et s'assure de la qualité des conditions de sécurité et de travail. Enfin, il évalue ses collaborateurs et active les leviers de développement pour monter en compétences ses agents.

Il travaille en transversalité avec le service *Urbanisation du SI et Services centralisés*, ainsi qu'en lien direct avec les ingénieurs système et réseaux de son service.

→ Sous l'autorité du responsable de service, la nouvelle fonction **d'ingénieur systèmes et réseaux** assure un rôle d'expertise, d'appui et de conseil technique au sein de son service et auprès des établissements du secteur. Il assiste les équipes mobiles de son service et les accompagne dans leur montée en compétences. Il contribue à la définition et à la rédaction des documentations, des process et des procédures d'installation, d'exploitation des infrastructures, des parcs d'équipements numériques et des logiciels des lycées. Il est garant des productions et des analyses techniques de son service, ainsi que de la bonne compréhension et application des procédures.

→ Le **manager d'équipes** assure un management de proximité des équipes organisées en multi sites sur le territoire couvert par le service. Il assure ainsi la gestion et le suivi opérationnel des interventions et actions engagées tout en garantissant la continuité de service des SI locaux.

→ Le **technicien informatique et numérique éducatif** intervient dans les établissements publics locaux d'enseignement en responsabilité pour assurer les missions d'exploitation technique et de maintien en condition opérationnelle des SI. Il est conseil auprès des EPLE sur le périmètre d'intervention. Il est responsable de la complétude des documents d'exploitation, de la bonne application des procédures et participe à l'ingénierie et aux projets en lien avec l'exploitation des SI locaux.

C - le service urbanisation du SI et Services centralisés (12 postes)

Le département du numérique éducatif comprend un service *Urbanisation du SI et Services centralisés* ayant la responsabilité de l'urbanisation et donc de la cohérence globale du SI lycées, ainsi que de sa sécurité. Il assure l'ingénierie, la mise en œuvre, l'évolution, l'exploitation des services centralisés à destination des lycées, des apprenants, des

enseignants, etc. Il définit les infrastructures serveurs locales et leurs process de mise en œuvre. Ce dernier se compose comme suit :

1 poste de responsable de service (A2.1) et un 1 poste responsable adjoint (A2.2) par transformation d'un poste vacant de responsable de secteur (A2.2)

→ Le **responsable du service** « *Urbanisation du SI et Services centralisés* », sous l'autorité du responsable de département, est garant de la cohérence globale du SI des lycées, de l'ingénierie, de la mise en œuvre, de l'exploitation et de l'évolution des services centralisés à destination des lycées. Il décline les objectifs opérationnels en plan d'actions et assure le pilotage des projets et dispositifs. Pour ce faire, il mobilise les ressources et les compétences, hiérarchise les priorités, veille à l'adhésion et à la cohésion de l'équipe et est force de proposition. Il travaille en outre en transversalité avec les responsables de services exploitation.

→ La création d'un poste de **responsable adjoint du service** « *Urbanisation du SI et Services centralisés* » est justifiée par la nécessité d'assurer la continuité de service, de seconder le responsable de service dans le pilotage de projets techniques, l'organisation et la réalisation opérationnelle des dispositifs.

Sous la responsabilité directe du responsable de service « *urbanisation et gestion des services centralisés* », la cellule Urbanisation du SI se compose comme suit :

C1 - Cellule Urbanisation du SI :

Elle est composée de :

2 postes de responsables de projets informatiques (A2.2) par transformation de 2 postes occupés de chargés de mission (A3)

2 postes de techniciens génie informatique (B2) par transformation de 2 postes vacants de techniciens informatique(B2) et conseiller téléphonique (B2)

1 poste d'ingénieur concepteur développeur (A4) par transformation d'1 poste vacant de technicien informatique (B2)

→ Le **responsable de projet informatique**, sous la responsabilité du responsable de service conduit des projets stratégiques liés au système d'information des lycées portés par la collectivité. Il pilote, coordonne et suit la mise en place des projets, au besoin avec un groupe projet. Il assure la gestion de projet en veillant au respect des coûts, des délais, du cahier des charges et des contraintes techniques associées. Techniquement, il est amené à conduire des études. Il intervient dans le développement et l'intégration de solutions informatiques. Par ailleurs il contribue à sécuriser les pratiques en mettant en œuvre des processus et en favorisant la conduite d'accompagnement au changement.

→ Le **technicien génie informatique** intègre la cellule *Urbanisation du SI*. Il est spécialisé dans la conception, le développement et l'intégration de solutions informatiques répondant aux besoins des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

→ L'**ingénieur concepteur développeur** est une nouvelle fonction répondant aux besoins identifiés. Ce dernier gère des projets de développement d'application informatiques. Il conçoit, développe, test, réalise les documentations de sites Web, d'applications multimédias, d'interfaces logicielles et engage des études de faisabilité et d'impacts avant leurs intégrations. Dans un souci d'amélioration continue, il est amené à adapter des solutions techniques existantes

Sous la responsabilité directe du responsable de service « *Urbanisation du SI et Services centralisés* », la cellule *Services centralisés* se compose comme suit :

C2 - Cellule services centralisés

Elle est composée de :

3 postes de techniciens administrateurs Data Center (B2)

2 postes de techniciens administrateurs de services (B2)

→ **L'administrateur data center** intègre la cellule *Services centralisés*. Il est garant de la continuité, de la disponibilité et de la capacité du centre de données (Data center). Il procède à son maintien en conditions opérationnelles et assure les interventions techniques spécifiques sur ces infrastructures centralisées. Il en assure la supervision et contribue à son optimisation.

→ Le **technicien administrateur de services** est un gestionnaire qui s'assure du fonctionnement optimal des outils métiers, notamment pour assurer la gestion de parc informatique et la gestion des identités. Il s'assure de la fiabilité des outils, de la qualité des données, de leurs sécurisations avant traitement. Il participe à l'efficacité des processus et participe à l'intégration, la mise en œuvre et le suivi des solutions informatiques composant le Système d'Information. Il est amené à assurer une maintenance préventive et participe à la résolution d'incidents.

7. Projection de mise en œuvre de l'organisation :

La proposition de réorganisation du département du numérique éducatif au sein de la Direction des Politiques Éducatives, aboutit à la création de nouveaux services, de nouvelles cellules, améliore la lisibilité des périmètres au travers des changements de dénominations, propose de nouvelles fonctions dont les besoins sont identifiés, pose un nouveau maillage territorial mieux équilibré répondant aux enjeux et vise ainsi à renforcer la qualité du service public rendu à l'usager

Afin de se positionner, une bourse à l'emploi sera proposée à l'ensemble des agents à compter de septembre 2024 pour les nouveaux postes créés.

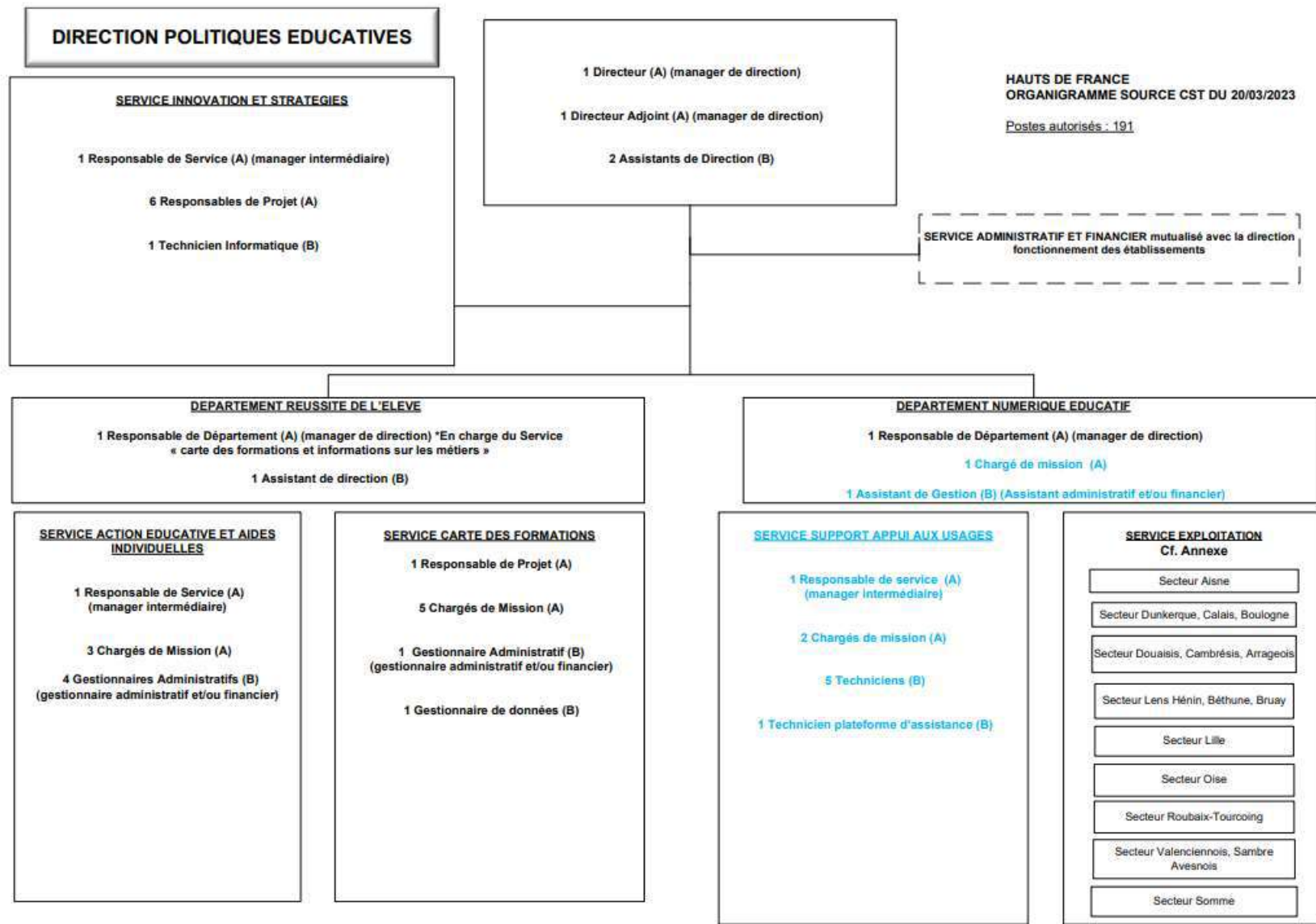
En vertu du principe de sécurité, les agents non retenus sur les postes diffusés restent sur leur affectation initiale ou peuvent être accompagnés sur des postes correspondants à leur grade ou leur groupe fonctionnel au sein de la direction ou du Pôle. Ils peuvent, en outre, bénéficier d'un accompagnement individuel par la direction des ressources humaines.

Les agents dont les missions ne sont pas substantiellement modifiées pourront émettre des vœux de positionnement en complétant le formulaire prévu à cet effet.

Un plan d'accompagnement de mise en œuvre sera établi et mis en application. Dans ce cadre, des ateliers portant sur la transversalité, la flexibilité et le travail en équipe seront proposés aux agents.

En complément, des journées d'immersions et des formations seront proposées aux agents souhaitant s'orienter vers les nouveaux postes.

A compter de la mise en œuvre de la nouvelle organisation, un pré bilan à six mois et un bilan à un an seront établis et partagés.



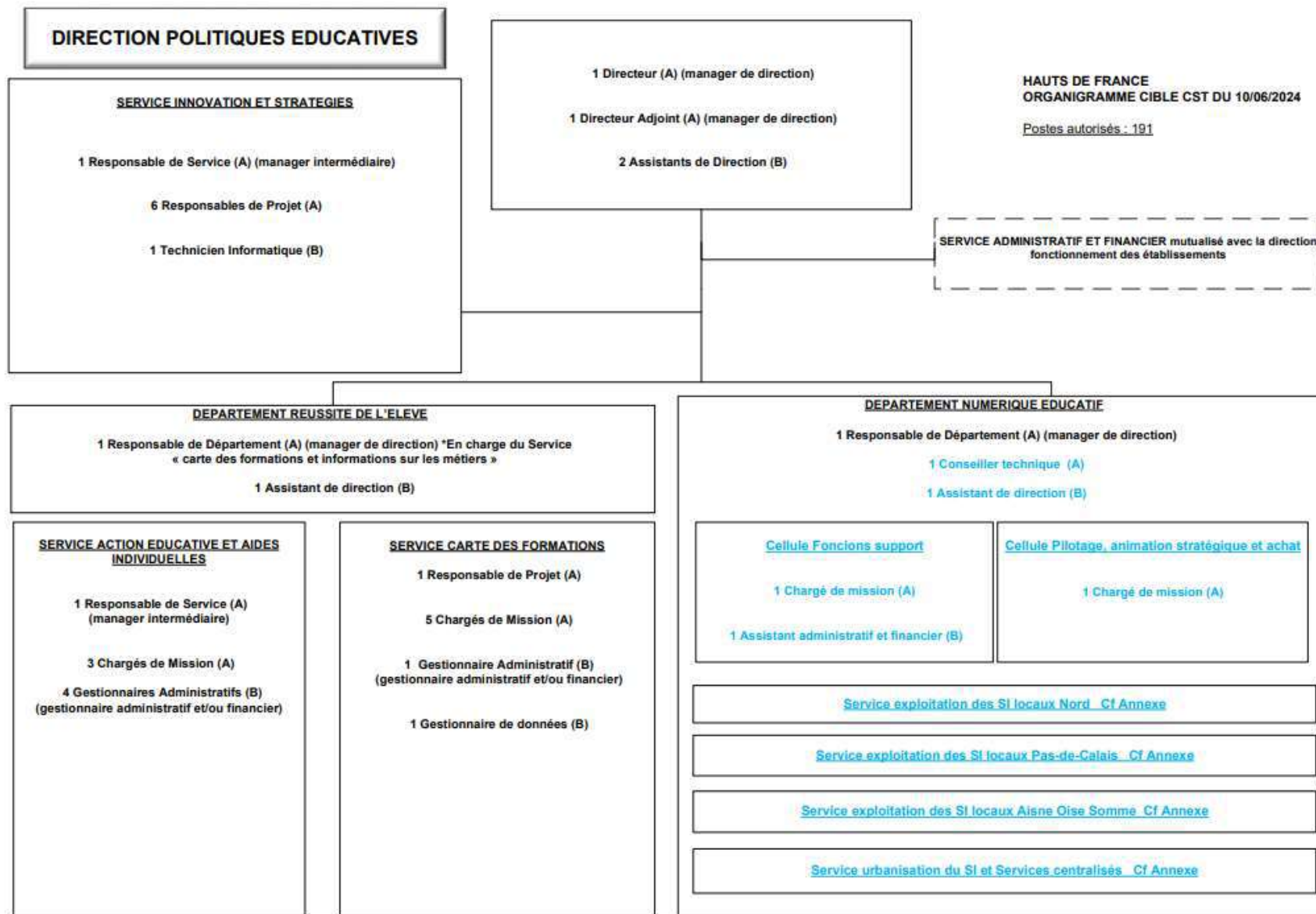
**DIRECTION POLITIQUES EDUCATIVES -
DEPARTEMENT NUMERIQUE EDUCATIF -
SERVICE EXPLOITATION -
ANNEXE**

SERVICE EXPLOITATION

1 Responsable de Service (A) (manager intermédiaire)
1 Assistant de Mission (B) (assistant administratif et/ou financier)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CST DU 20/03/2023

SECTEUR 1 Lille Centre, Lille Ouest et La Flandre	SECTEUR 2 Lille Est, Roubaix et Tourcoing	SECTEUR 3 Douai, Cambrai et Artois- Ternois	SECTEUR 4 Valenciennois et Avesnois	SECTEUR 5 Bassin Minier	SECTEUR 6 Boulogne, Calais, Dunkerque St-Omer	SECTEUR 7 AISNE	SECTEUR 8 OISE	SECTEUR 9 SOMME
1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de Secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)	1 Responsable de secteur (A) (manager de proximité)
<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>	<u>Equipes Informatiques mutualisées</u>
1 Technicien Manager (B) (Manager d'équipe)	6 Techniciens Informatique (B)	6 Techniciens Informatique (B)	7 Techniciens Informatique (B)	7 Techniciens Informatique (B)	7 Techniciens Informatique (B)	3 Techniciens Manager (B) (manager d'équipe)	4 Techniciens Manager (B)	2 Techniciens Manager (B) (manager d'équipe)
5 Techniciens Informatique (B)	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	4 Techniciens Informatiques	5 Techniciens Informatique (B)	8 Techniciens Informatiques (B)
<u>Equipes Informatiques localisées</u>	2 Techniciens Informatique (B)	6 Techniciens Informatique (B)	4 Techniciens Informatique (B)	4 Techniciens Informatique (B)	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>	<u>Equipes Informatiques localisées</u>
7 Techniciens Informatique (B)					8 Techniciens Informatique (B)	15 Technicien Informatique (B)	15 Techniciens Informatique (B)	12 Techniciens Informatiques



**DIRECTION POLITIQUES EDUCATIVES -
DEPARTEMENT NUMERIQUE EDUCATIF - SERVICES
ANNEXE**

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 10/06/2024

SERVICE EXPLOITATION DES SI LOCAUX NORD

1 Responsable de Service (A)
(manager intermédiaire)

2 Ingénieurs systèmes et réseaux (A)

EQUIPE MOBILE NORD 1

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

8 Techniciens
informatique (B)

[Section Flandre maritime](#)

[Section Flandre intérieur](#)

EQUIPE MOBILE NORD 2

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

10 Techniciens
informatique (B)

[Section Nord de Lille](#)

[Section Nord de MEL](#)

EQUIPE MOBILE NORD 3

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

10 Techniciens
informatique (B)

[Section Lille](#)

[Section Douais
Combrais](#)

EQUIPE MOBILE NORD 4

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

10 Techniciens
informatique (B)

[Section Valenciennois](#)

[Section Sambre Avesnois](#)

SERVICE EXPLOITATION DES SI LOCAUX PAS-DE-CALAIS

1 Responsable de Service (A)
(manager intermédiaire)

2 Ingénieurs systèmes et réseaux (A)

**EQUIPE MOBILE
PAS-DE-CALAIS 1**

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

9 Techniciens
informatique (B)

[Section Côte d'Opale Nord](#)

[Section Côte d'Opale Sud](#)

**EQUIPE MOBILE
PAS-DE-CALAIS 2**

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

7 Techniciens
informatique (B)

[Section Pas-de-Calais
Centre](#)

[Section cœur bassin minier](#)

**EQUIPE MOBILE
PAS-DE-CALAIS 3**

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

13 Techniciens
informatique (B)

[Section Nord Est](#)

[Section Sud Est](#)

**SERVICE EXPLOITATION DES SI LOCAUX AISNE OISE
SOMME**

1 Responsable de Service (A)
(manager intermédiaire)

2 Ingénieurs systèmes et réseaux (A)

EQUIPE MOBILE AOS 1

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

14 Techniciens
informatique (B)

[Section Vermandois](#)

[Section Laonnois
Thiérache](#)

EQUIPE MOBILE AOS 2

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

13 Techniciens
informatique (B)

[Section Sud Aisne](#)

[Section Oise Orientale](#)

EQUIPE MOBILE AOS 3

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

14 Techniciens
informatique (B)

[Section Oise centrale](#)

[Section Oise occidentale](#)

EQUIPE MOBILE AOS 4

1 Manager d'équipe (B)
(Manager d'équipe)

15 Techniciens
informatique (B)

[Section Somme
occidentale](#)

[Section Somme orientale](#)

**SERVICE URBANISATION DU SI et
SERVICES CENTRALISÉS**

1 Responsable de Service (A)
(manager intermédiaire)

1 Responsable de Service Adjoint (A)
(manager intermédiaire)

CELLULE URBANISATION DU SI

2 Responsables de projets informatique

2 Techniciens Génie informatique
(Technicien informatique)

1 Ingénieur concepteur développeur (A)
(concepteur développeur)

CELLULE SERVICES CENTRALISÉS

3 Techniciens administrateur Data center
(Technicien informatique)

2 Techniciens administrateur des services
(Technicien informatique)

